



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

Arrêté N° 2023/T-029

Commune de Boran-sur-Oise

Arrêté municipal autorisant un commerçant à occuper le domaine public

Le Maire de la commune de BORAN SUR OISE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants.

Vu le code de la voirie routière. Vu le code du commerce

Vu la demande en date du 19/03/2023 par laquelle le PETIT CENTRE représenté par Mr DIRIL Nikola sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce.

ARRETE

Article 1^{er}: LE PETIT CENTRE représenté par Monsieur DIRIL Nikola est autorisé à occuper 25 m² soit les deux places de stationnement prévues devant le 10 Place Bourgeois à Boran sur Oise en vue d'exercer son commerce.

Article 2: La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du 01 Mai 2023 au 05 Novembre 2023. Elle est personnelle, incessible.

Article 3: La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la Mairie 15 Jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

Article 4: Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la municipalité fera procéder aux travaux de remise en état au frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5: Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant pour permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 6 : Le permissionnaire devra procéder à la mise en sécurité de son installation.

Article 7 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint Leu d'Esserent,
Monsieur le Chef des services techniques de la commune,
Monsieur le responsable de la Police Municipale,
L'intéressé(e)

Fait à Boran sur Oise, le 07 avril 2023

Jean-Jacques DEMOBIER

 (Oise) *